

# Projet éducatif de l'association familles rurales de Verny

Rédigé en juin 2013  
Validé par le conseil d'administration du 26/06/2013

Préambule :

*La rédaction du projet éducatif est le résultat de la réflexion des membres du Conseil d'Administration de l'Association sur les raisons de la mise en place des activités que propose l'association. Le projet éducatif a pour objectif de fixer les orientations générales, les orientations éducatives et la place des acteurs dans ces activités.*

*Le projet éducatif répond aux exigences du Code de l'Action Sociale et des Familles (article R227-23 et suivants, modifié par le décret 2002-885 du 3 mai 2002 et par le décret 2006-923 du 26 juillet 2006).*

## **Sommaire**

### **I HISTORIQUE**

### **II VALEURS ET OBJECTIFS GENERAUX**

### **III LES ACTIVITES DE L'ASSOCIATION**

- a. Les cours de natation
- b. La bibliothèque
- c. Le scrabble
- d. La GRS
- e. L'art floral
- f. Le Pôle Art
- g. L'atelier culinaire
- h. Les marches
- i. Les bourses
- j. La baby-gym

### **IV LES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS**

- a. Les différents temps d'accueil
  - I. l'accueil périscolaire
  - II. les mercredis récréatifs
  - III. les accueils de loisirs petites vacances
  - IV. les accueils de loisirs grandes vacances
  - V. l'accueil des ados
- b. La prise en compte des besoins des publics
  - I. les mineurs
  - II. les parents
- b. Moyens humains, financiers et matériels
  - I. moyens humains
  - II. moyens matériels
  - III. moyens financiers
- d. Autres modalités d'organisation
  - I. comité de pilotage
  - II. communication

## Historique :

Créée en 1970, l'Association Familiale Sociale et Culturelle de Verny était à l'époque affiliée au mouvement Culture et Liberté. Jusque dans les années 90, l'association était de taille modeste. Elle organisait essentiellement des activités ponctuelles comme l'accueil de loisirs (centre aéré) d'été, les bourses aux vêtements ou les fêtes au village. Elle a également mis en place quelques activités permanentes comme les cours de natation pour les enfants de 6 à 10 ans et la bibliothèque créée en 1984.

En 1997, les responsables de l'association ont choisi de quitter le mouvement Culture et Liberté pour rejoindre le mouvement Familles Rurales

.L'association s'est donc affiliée à la Fédération Familles Rurales de Moselle. Les activités se sont considérablement développées avec la création de l'accueil périscolaire en septembre 1999.

L'accueil périscolaire a connu une année difficile avec une fréquentation bien inférieure aux prévisions. Lors de la deuxième année de fonctionnement, l'accueil périscolaire a pris véritablement de l'ampleur. Cette structure n'a alors cessé d'accueillir de plus en plus d'enfants. En 2009, une extension des locaux a permis de dédier un espace pour les moins de 6 ans. L'accueil périscolaire répond aujourd'hui à une véritable demande de la population vernoise. A ce titre, il fait partie des services publics indispensables et incontournables des communes péri-urbaines.

Depuis 1999, l'accueil de loisirs d'été a lui aussi pris de l'ampleur ; il se déroule sur quatre semaines en juillet et accueille 50 à 60 enfants par semaine. En 2005, l'association a mis en place les accueils de loisirs pendant les petites

vacances (Toussaint, hiver, printemps) avec un accueil de 20 à 30 enfants.

En 2006, l'association a mis en place les mercredis récréatifs pour les enfants de 4 à 12 ans auxquels est proposée une multitude d'activités. Depuis septembre 2010, les ados peuvent se rencontrer 2 fois par mois accompagnés d'une animatrice : une soirée entre eux (soirée « crêpes », soirée « jeux de société », ...) et une soirée avec intervenant (capoeira, djembé, tags, ...).

## II Valeurs et objectifs généraux

### 1 Objectifs de l'association Familles Rurales de Verny

Dans un **esprit d'ouverture** à tous et de **rapprochement entre les générations**, l'Association Familles Rurales de Verny fait appel à la **participation**, la **solidarité** et la **responsabilité des familles** et souhaite jouer un rôle prépondérant dans la participation à la vie du village en partenariat notamment avec d'autres associations et la commune.

L'association poursuit **plusieurs objectifs** :

- **Accompagner les familles dans leurs préoccupations de la vie quotidienne,**
- **Aider** les parents à **concilier** leur vie familiale et professionnelle
- Contribuer à l'**enrichissement du lieu de vie** en fédérant une dynamique locale

partenariale autour d'animations collectives

- Agir **contre toutes formes d'exclusion** : matérielle, morale, sociale, physique,...
- **Encourager l'expression et l'intérêt de chacun**
- **Contribuer au bon développement de l'enfant** : physique, moral, social et affectif.
- **Favoriser l'autonomie, la citoyenneté et les solidarités** : soutenir l'initiative des personnes et des familles
- **Renforcer le lien social** : en s'adressant à tous les âges

## 2 Les objectifs de l'Accueil périscolaire de l'association Familles Rurales de Verny

. a) Pendant la période de l'enfance, se déroulent plusieurs étapes au cours desquelles l'enfant devient un adulte. Cette période d'évolution et de construction se traduit par un développement dans les domaines physiques, physiologiques et socio-affectifs. Pendant cette période l'enfant a besoin de repères pour acquérir, s'approprier et assimiler les normes et les valeurs de la maturité. Tout doit être prétexte à encouragement et valorisation de l'enfant, à favoriser l'autonomie, à développer son autonomie et acquérir une indépendance future. Ainsi l'autonomie d'action et de pensée favorise une structuration cohérente de l'enfant. Cela pourrait se résumer ainsi : **"Aide-moi à faire seul"**. (Maria Montessori.)

## **b) Notion de coéducation**

L'éducation de l'enfant est globale et permanente. Elle se réalise à travers chaque instant de sa vie autour de son environnement : famille, école et loisirs. C'est au regard de ces relations et du milieu social que l'enfant fréquente qu'il va pouvoir structurer sa place dans la société. Les structures de loisirs ne se substituent pas aux parents mais jouent un rôle complémentaire. Il s'agit d'un accompagnement à la mission éducative des familles déclinant ainsi le principe de coéducation.

## **c) La vie de groupe**

Vivre en collectivité, c'est s'enrichir au contact des autres. Le groupe (adultes et enfants) est source d'échanges, de partages mais aussi de conflits. Toutes ces relations permettent une ouverture sur la vie de groupe et les règles de fonctionnement qui la régissent.

## **d) La place du jeu**

Jouer c'est comprendre, comprendre c'est connaître et connaître c'est pouvoir agir. Toutes ces situations en animation doivent s'appuyer sur le plaisir du jeu. Individuel ou collectif, organisé ou libre, le jeu est source d'épanouissement et d'échanges. Ainsi, le jeu est le vecteur privilégié des temps d'animation, ce qui veut dire que les animateurs recherchent principalement l'adhésion des enfants aux projets proposés. Il s'agit de rendre les enfants acteurs de

leurs loisirs en limitant de fait toute attitude consumériste.

### III Les activités de loisirs proposées par l'association

A ce jour, l'association Familles Rurales de Verny compte 8 salariés permanents et un bon nombre d'activités permanentes :

- a) **Les cours de natation.** Ces cours sont donnés les mardis soirs (hors vacances scolaires) par des maîtres-nageurs diplômés de 17h à 18h. Encadrée par des bénévoles, cette activité permet aux enfants de la commune et des communes voisines d'apprendre la natation, de développer leurs compétences physiques et de développer leur autonomie. Les enfants sont pris en charge à partir de 16h20 par C. Nicolas et le transport est assuré par la Mairie de Verny. Une cotisation annuelle est demandée aux familles.
- b) **La bibliothèque,** gérée par des bénévoles et supervisée par Chantal Bricout est ouverte le mercredi de 14h à 18h, le jeudi et le vendredi de 17h à 18h30 et le samedi de 10h à 12h. Elle est gratuite pour les enfants.
- c) **Le scrabble** a lieu un lundi sur deux à 20h15 au centre Faber. Cet atelier est animé par des bénévoles pour des adultes qui, tout en faisant travailler leur cerveau, sont heureux de se retrouver pour un moment de détente.

- d) **La gymnastique rythmique et sportive**, animée par un professeur diplômé, se déroule le jeudi de 17h à 19h avec 2 groupes de niveau (débutants et confirmés)
- e) **L'art floral** est un atelier ponctuel avant un événement (Halloween, Noël, fête des mères...). Cet atelier est dirigée par une bénévole, Christiane Mallavergne, fleuriste à la retraite. L'activité fait suite à une demande afin de développer une compétence artistique.
- f) **Le pôle Art** est un atelier de photos d'art, menée par Patricia Dumain, diplômée d'état, afin de développer ses connaissances et manipuler la photo numérique. Les adhérents se retrouvent à la salle des associations.
- g) **Les ateliers culinaires** : les 6 personnes inscrites se retrouvent un jeudi par mois dans la cuisine du périscolaire pour confectionner et déguster de bons petits plats, sous la tutelle de M. Beck, assisté de Mme Séca.
- h) **La marche** a démarré en automne 2012 grâce à l'initiative de Sylviane Martet, une bénévole de notre association. Les volontaires se retrouvent le dimanche à 9h30 et découvrent les circuits environnants.
- i) **Les bourses**, au nombre de 4 se répartissent ainsi : en septembre, les vêtements automne/hiver, en octobre, les jouets et la puériculture, en mars, les vêtements printemps/été et en avril, les accessoires.



j) *La baby-gym est une nouvelle activité, animée par Florence Miller, diplômée d'état. 12 enfants âgés de 2 ans et demi à 5 ans se retrouvent chaque vendredi, dans la salle de jeux de l'école maternelle de 17h45 à 18h30.*

## **IV Les accueils collectifs de mineurs**

### **a) Les différents temps d'accueil**

L'accueil périscolaire proposé par l'association de Verny joue un rôle social évident, compte tenu de l'organisation des temps de travail. Il facilite ainsi l'organisation des temps sociaux des familles vernoises.

L'accueil périscolaire est avant tout un lieu où se mêlent le plaisir, le jeu et le partage dans le respect des valeurs républicaines. Il est accessible à tous et répond aux besoins d'accueil du plus grand nombre, ce qui suppose des tarifs et des horaires permettant à chaque famille d'en bénéficier. L'accueil périscolaire s'organise autour de la journée d'école des enfants et du temps familial.

1. L'accueil du matin et l'accueil du soir, proposent à un grand nombre d'enfants des temps de loisirs riches :

- l'accueil du matin permet à l'enfant de débiter sa journée autour d'activités calmes

- après le goûter, l'accueil du soir favorise des activités de détente. A la pause méridienne, les enfants bénéficient d'un temps d'activité après un repas équilibré.

On accueille en moyenne 80 enfants de 2ans et demi à 11 ans de 7 heures à 19 heures avec accueil échelonné.

Ainsi, l'accueil périscolaire propose aux enfants:

- un lieu de convivialité et de socialisation qu'ils pourront s'approprier car ils rencontreront d'autres enfants et d'autres adultes avec qui ils vont partager un temps de vie,
- des conditions d'apprentissage à la citoyenneté où l'enfant, concepteur et acteur de ses loisirs, agit sur son environnement et apprend à vivre en collectivité dans le groupe en prenant en compte la richesse des différences,
- des conditions permettant de découvrir de nouvelles situations, d'expérimenter de nouvelles activités de loisirs.

Que les enfants puissent...	L'équipe d'animation s'attachera à...	Que les bénévoles puissent...
S'épanouir, se divertir dans des animations variées	Proposer un choix d'activités divers et varié aux enfants (diversités des animations, des lieux,...)	Être impliqués dans l'écriture du projet pédagogique
Développer leur expression, leur intérêt et le respect pour leur milieu de vie : participer, connaître et découvrir leur lieu de vie, les habitants, le patrimoine naturel, historique, touristique, gastronomique, artistique,...	Encourager toutes formes d'expression, d'intérêt et de respect pour leur milieu de vie : connaissance des ressources du territoire, travail en partenariat avec les associations locales,...	Participer à la mise en place d'actions
Être accueillis selon le rythme de chacun	Accueillir les enfants et les parents dans les meilleures conditions (formation à l'accueil, organisation des lieux et des espaces,...)	Participer à l'aménagement extérieur de l'ALSH

## II. Les mercredis récréatifs

Les enfants de 4 à 12ans sont accueillis de 7h45 à 18h avec accueil échelonné et différentes formules d'inscription (le matin avec repas, l'après-midi ou la journée). Chaque mois un thème est proposé.

## III. Accueils de loisirs petites vacances

Les enfants de 4 à 12ans sont accueillis de 8h à 18h avec accueil échelonné jusqu'à 9h, au périscolaire. Les enfants peuvent être inscrits à la journée ou à la semaine.

## IV. Accueils de loisirs grandes vacances

Les enfants de 4 à 12ans sont accueillis de 8h à 18h avec accueil échelonné jusqu'à 9h, au périscolaire. Cette fois les enfants sont inscrits à la semaine uniquement. Les places sont limitées à 55 par semaine.

Notre structure propose 4 semaines en juillet à partir de la fin de l'école.

#### **v. L'accueil des ados**

Le groupe des ados « les SAV » se réunit 2 fois par mois dans une pièce prévue à cet effet au périscolaire. Ils ont entre 12 et 17 ans.

### **b) La prise en compte des besoins des publics**

#### **i. les mineurs**

Afin de respecter le rythme des enfants, les activités sont différenciées en fonction des âges. La flexibilité des horaires favorise une intégration en douceur. Déclaré auprès des services de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, l'accueil périscolaire respecte la réglementation des accueils collectifs de mineurs en matière de taux d'encadrement. Celle-ci fixe les conditions d'encadrement pour l'accueil périscolaire à un animateur pour dix enfants de moins de six ans et un pour quatorze pour les plus de six ans et pour les accueils de loisirs (mercredi, petites et grandes vacances) à un animateur pour huit enfants de moins de six ans et un pour douze pour les plus de six ans. Les qualifications pour l'encadrement d'enfants pendant l'accueil périscolaire sont : le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) ou des diplômes admis en équivalence. La réglementation impose un taux

minimum de titulaires de qualification pour l'encadrement des enfants (80% à ce jour). Sept des huit animateurs du périscolaire de Verny sont titulaires d'une de ces qualifications.

L'association attache une importance à l'accueil des enfants atteints de troubles de la santé ou de handicaps afin de favoriser leur intégration dans la société et de développer le regard des enfants sur les handicaps et les besoins collectifs, dans un esprit de non-discrimination. Cet accueil est possible dans la limite d'une prise en charge collective de mineurs.

L'association apporte grand soin à la sécurité des mineurs : notamment en vérifiant systématiquement les extraits judiciaires n°B3 et la non-inscription aux fichiers des cadres interdits de jeunesses et sports des salariés et intervenants, en déclarant les intervenants auprès de jeunesses et sports et en insérant une clause dans le contrat de travail des salariés et intervenants stipulant que :

**« Dans le cadre de sa fonction, le (la) salarié(e) devra également :**

- **Prévenir sans délai les secours et/ou un médecin ainsi que la Présidente de l'Association en cas d'accident ou de maladie d'un enfant ;**
- **Prévenir sans délai les autorités compétentes (police, gendarmerie, autorités de tutelles) ainsi que la Présidente de l'Association dans l'hypothèse d'un cas suspecté ou avéré d'enfant maltraité ou victime de sévices quel qu'en soit la nature. »**

## **II. les parents**

Afin de s'assurer que les parents confient leurs enfants dans un esprit de tranquillité à l'équipe d'animations, plusieurs actions sont mises en place :

- Réunion d'accueil en début d'année scolaire afin de présenter le fonctionnement,
- Echanges en fin de journée avec les parents sur le déroulement de la journée de leurs enfants,
- Communication des moyens de communications à la disposition des parents pour obtenir des informations sur les conditions de déroulement des accueils, notamment en cas d'accueil sans hébergement.

### **c) Moyens humains, matériels et financiers**

#### **I. moyens humains**

L'accueil bénéficie d'une équipe d'animateurs permanente en fonction de la fréquentation des enfants. La coordination de cette équipe est confiée à un responsable d'animation, qui sert de référent auprès des familles, enseignants ou autres interlocuteurs. Ces responsables d'animation sont diplômés (ou en cours de formation) du Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (BAFD) ou bien titulaires d'un diplôme admis en équivalence. Une équipe volante (bénévole) permet aussi de compenser les

absences ou d'assurer un renfort dans l'accueil.

L'équipe est complétée par des animateurs saisonniers en été.

## **II. moyens matériels**

Afin d'accueillir les enfants, l'accueil dispose de locaux spécialement aménagés avec du mobilier adapté. Il s'agit d'un bâtiment spécifique réservé à cet effet. Dans tous les cas, l'aménagement permet de respecter les particularités du public et le respect des différents rythmes. En effet, une partie est vraiment adaptée aux enfants de moins de 6 ans. L'espace mezzanine située au-dessus de la salle à manger des grands est interdite aux enfants de moins de 6 ans. L'association s'est chargée d'aménager une pièce spéciale « ado ».

Un espace informatique est en cours de réalisation.

A cela on ajoute une cuisine équipée (lave-vaisselle, frigo, etc), des sanitaires dans chaque partie du bâtiment (espaces filles/garçons séparés chez les « grands », un espace plus adaptés chez les « petits »). Le mobilier également est adapté à la taille et à l'âge des enfants.

Les enfants peuvent s'épanouir également à l'extérieur (préau, terrasse, pelouse)

A proximité de l'accueil, les enfants peuvent profiter du city-stade et des jeux communaux.

Occasionnellement les animateurs et les enfants utilisent les locaux de l'école (atelier des ados pendant les vacances).

### **III. moyens financiers**

Les charges et produits liés au fonctionnement des accueils périscolaires se répartissent de la sorte :

charges =

personnel, fournitures alimentaires, consommables pédagogiques, jeux et jouets, produits d'entretien.

produits =

participation des familles, diverses aides de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et de l'association, subventions.

La Ville supporte environ 35% du prix de revient de cette activité.

#### **d) Autres modalités d'organisation**

##### **I. comité de pilotage**

L'association Familles rurales est le gestionnaire

Un **contrat enfance jeunesse** a été établi en partenariat avec la **commune de Verny** et la **Caisse d'Allocations Familiales**.

Un comité de pilotage se regroupe 2 fois par an. Celui-ci réunit : les représentants de la commune (maires et adjoints), des représentants de la CAF, des membres de l'association, le personnel et des parents.



Ce comité donne les grandes orientations de l'accueil (prix, animations) ainsi que les besoins techniques et matériels.

## **II. communication du projet éducatif**

Le projet éducatif, validé par le conseil d'administration, est ensuite remis à l'équipe pédagogique, avant l'entrée en fonction, afin de connaître les objectifs de l'accueil et de construire le projet pédagogique. Il est également transmis aux parents ou aux représentants légaux des mineurs, avant le début de l'accueil. Et enfin, un exemplaire sera communiqué aux partenaires (commune, caf, ddcs, conseil général, ...)

Fait à Verny, le 26 juin 2013

Signatures :

**Signé par le CA**